

## MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON

### MAIRE

Jules Soucy

### CONSEILLÈRE & CONSEILLERS

Guillaume Morin

Jean-Noël Moreau

Sébastien Thériault

Yves Lebel

Linda Lévesque

Jérôme Dubé

### BUREAU MUNICIPAL

112, rue des Érables - Local 101

Packington QC G0L 1Z0

☎ : 418 853-2269 poste 4645

☎ : 418 854-8457

@: info@packington.org

<http://www.packington.org>

Denis Moreau, directeur général/greffier

Michael Marmen, dir gén adjoint/gref adj

Johanne Dumont, adjointe aux finances

Denis Clermont, chargé de projets

### HEURES D'OUVERTURE

Du lundi au jeudi :

9 h à 12 h      13 h 30 à 16 h 30

Vendredi :

9 h à 12 h

### COMPLEXE DES GÉNÉRATIONS

☎ : 418 853-2269 #4649

### BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

☎ : 418 853-2269 #4650

### POSTES CANADA

☎ : 418 853-3675

### CANTINE DE LA PLAGE

☎ : 418 853-5680

### GARAGE MUNICIPAL

☎ : 418 853-6309

### INCENDIE & URGENCE

☎ : 9-1-1

### SÛRETÉ DU QUÉBEC

☎ : 418 899-6757

## URBANISME

### Abri d'hiver pour les automobiles



Après inspection, nous constatons que beaucoup de propriétaires n'ont toujours pas démonté leur abri d'hiver pour les automobiles. Nous désirons vous rappeler que la réglementation municipale (article 4.3.4 du règlement de zonage 287-2017) spécifie que les abris d'hiver sont autorisés **entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 1<sup>er</sup> mai exclusivement**. Après cette date, tout élément d'un abri d'auto temporaire, soit l'armature et la toile doivent être enlevées. Pour ceux qui ne l'ont pas fait, nous vous demandons de rectifier la situation dans les plus brefs délais.

Nous vous remercions à l'avance de votre bonne coopération!

## PROVINCE DE QUÉBEC

MRC de Témiscouata

Municipalité de Packington



Aux Contribuables de la susdite municipalité

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Michael Marmen, greffier/directeur général adjoint, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance régulière du Conseil municipal de la paroisse de Packington le lundi le 8 juillet 2024 à 19h30 au 115, rue Soucy.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Nature et effet :** Demande afin de faire l'installation d'une structure préfabriquée en acier pouvant servir de garage. En vertu du règlement de zonage municipal (287-2017), ce type de construction n'est pas autorisé en zonage de villégiature. Pour cette raison, une autorisation par le biais d'une dérogation mineure est nécessaire.

Identification du site : Lot 4 854 529  
Jeanne-D'Arc Gagnon, 667 6<sup>e</sup> Rang

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À Packington, ce 18<sup>e</sup> jour de juin 2024.

  
Greffier/Directeur général adjoint



Aux Contribuables de la susdite municipalité

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Michael Marmen, greffier/directeur général adjoint, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance régulière du Conseil municipal de la paroisse de Packington le lundi le 8 juillet 2024 à 19h30 au 115, rue Soucy.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Nature et effet :** La demande concerne l'implantation d'un garage qui ne respecte pas la marge latérale prévue en vertu du règlement de zonage (287-2017), article 4.3.1 localisation des bâtiments accessoires, établie à 2 mètres. Le garage est situé à 1,27 mètre de la marge latérale de la propriété voisine (lot 4 854 441), et par conséquent déroge de 0,73 mètre de la norme applicable.

**Identification du site :** Lot numéro 4 854 441  
Succession Émilienne Beaulieu, 42 rue Principale

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À Packington, ce 18<sup>e</sup> jour de juin 2024.

  
Greffier/Directeur général adjoint



Municipalité de Packington

## AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 355-3024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 287-2017 ET SES AMENDEMENTS CONCERNANT LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES.

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :

Que le conseil municipal, suite à l'adoption, par sa résolution RS-107-2024 à sa séance régulière du 06/05/2024, d'un projet de règlement modifiant le Plan de zonage, tiendra une consultation publique le 08/07/2024, à 19h00, à la salle de conseil municipale située au 115 rue Soucy en conformité des dispositions de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.a-19.1) ;

Que le projet de règlement vise l'ensemble du territoire de la Municipalité de Packington et plus particulièrement les propriétés situées se retrouvant en zones EA/A, EA/B, EAF et EF;

Que le projet de règlement propose de modifier le nombre et la superficie des bâtiments accessoires dans les zones visées;

Qu'au cours de cette consultation publique, le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet peuvent le faire sur place, par écrit ou par courriel adressé à la Municipalité de Packington ;

Que ce projet est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures habituelles d'ouverture (8h30 à midi, 13h00 à 16h30 du lundi au jeudi et de 8h30 à midi le vendredi) ainsi que sur le site web de la municipalité : [www.packington.org](http://www.packington.org)

Donné à Packington  
Ce 13/06/2024  
Par

  
Michael Marmen  
Directeur général adjoint



## Dimanche 23 juin Plage municipale Programmation

14 h 00 : Activités familiales/ animation musicale

14 h 00 : Accès aux équipements nautique gratuit

14 h 00 : Randonnée en ponton sur le lac Jerry \$

17 h 00 : Souper Spaghetti ( cartes à l'avance )

Billets disponibles: Cantine , Bureau municipal

17 h 30 : Cérémonie protocolaire

18 h 00 : Comité du Centenaire

18 h 00 : Gâteau de la fête nationale ( gratuit )

20 h 00 : Duo chansonniers Mel et Jean

21 h 00 : Feu de joie

Fringale fin de soirée : Duo ailes de poulet et frites ( Cantine)

La Fête  
nationale  
du Québec

DUO MEL ET JEAN ( 20 h 00 )

